

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 6 mai 2025

Membres présents :

Collège des professeurs : Christophe CLÉMENT, Anaïs DANET, Georges DURRY, Hamid MORJANI, Dominique ROUX, Séverine VISSE-CAUSSE, Vincent VUIBLET

Collège des autres enseignants : Ahlem ARFAOUI, Jean-Michel BRICAULT, Frédéric CASTEL, Nicolas ETIQUE, Philippe LESTRIEZ, Jean-Francis ORY

Collège des étudiants : Matteo MARESCOT, Linda MFENJOU

Collège des BIATSS : Romuald ARNOLD, Nicolas BELLOY, Nathalie HUMBERT, Isabelle MALBEC, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, David CABANAC

Membres représentés :

Isabelle HEULLANT-DONAT donne pouvoir à Georges DURRY

Emmanuelle GAUTHERAT donne pouvoir à Nicolas ETIQUE

Françoise LE NY VRAY donne pouvoir à Georges DURRY

Jean-François GUISE donne procuration à Nicolas ETIQUE

Joseph PUZO donne pouvoir à Vincent VUIBLET

Arnaud FLORENTIN donne pouvoir à Dominique ROUX

Christian VAN DER STEE donne pouvoir à Jean-Francis ORY

Membres excusés :

Isabelle HEULLANT-DONAT, Emmanuelle GAUTHERAT, Françoise LE NY VRAY, Jean-François GUISE, Véronique MARCHET, Colette THOMAS, Joseph PUZO, Arnaud FLORENTIN, Christian VAN DER STEE

Membres de droit :

Monsieur le Recteur représenté par madame Maud MOEYAERT

Ordre du jour :

1. Points d'information
2. Approbation du procès-verbal du 4 février 2025
3. Pôles VECU
 - ❖ Bilan CVEC
 - ❖ Création de la commission CVEC
4. Questions pédagogiques
 - ❖ Création et modification de formations
5. Questions financières
 - ❖ Tarification BU
 - ❖ Rémunération des patients standardisés pour les examens nationaux

- 6. Schéma directeur du numérique
- 7. Questions recherche
 - ❖ Procédure « chercheur associé »
 - ❖ Convention Innov'Orga
 - ❖ Demande de subvention FEDER pour le projet Viti Biodiv Grand Est
- 8. Questions diverses

*

*

*

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h03

Une minute de silence est observée à la mémoire de Madame Thérèse GEOFFREY, Monsieur Pascal MAURICE et Monsieur Mohamed KHODJA.

1. Points d'information

Monsieur le Président indique avoir participé à une journée organisée par monsieur Philippe BAPTISTE, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, concernant la revoyure de la loi de Programmation de la Recherche (LPR). Monsieur le ministre a rappelé l'enveloppe de 6 milliards d'euros dépensés pour la LPR ce qui, d'après le ministère, représente un tournant fondamental pour les universités françaises.

Le président informe les conseillers que l'Etat souhaite que 3% du PIB soit consacré à la recherche, objectif qui peut être atteint grâce aux partenariats avec le secteur industriel et économique.

Monsieur le Président indique que deux tables rondes « Choose Europe for science » ont eu lieu et précise qu'aucun universitaire n'était présent. Ces tables rondes concernaient la nécessité de poursuivre la collaboration avec les secteurs industriel et économique.

Monsieur le Président fait part de 2 annonces. La première de Madame Ursula VON DER LEYEN présidente de la Commission Européenne qui a annoncé 500 millions d'euros pour toute l'Europe afin d'accueillir des chercheuses et chercheurs étrangers. La seconde du Président de la République, Monsieur Emmanuel MACRON, qui a annoncé 100 millions d'euros sur 2 ans afin d'accueillir ces chercheurs.

Monsieur le président précise qu'il faut continuer et accélérer la recherche de financements.

Monsieur le Président indique que le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) représente 0,8% du budget avec 4 ou 5 universités pilotes sur 2025-2026 et précise que les COMP seront généralisés à la rentrée 2026. Pour le budget 2027, il est probable que le dialogue avec l'Etat soit matérialisé uniquement sous la forme d'un COMP, via une négociation avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP).

❖ Présentation du pôle VECU

Madame Céline SCHNEIDER indique que la création de ce pôle fait suite à une demande de structuration des acteurs de la vie étudiante.

Ce pôle n'a pas de direction et consiste en une synergie des services autour de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui est une source de financement importante.

L'objectif du pôle est d'avoir une stratégie d'orientation de la vie étudiante, de mieux coordonner les actions autour de la vie étudiante et de renforcer les synergies entre les services et les acteurs de la vie étudiante. La finalité de ce pôle est de mettre en œuvre des projets ambitieux, une meilleure visibilité de la vie étudiante et des actions que l'établissement met en place autour de ce sujet, gage d'attractivité de l'établissement et de réussite des étudiantes et étudiants.

Pour le semestre en cours, des groupes de travail sont constitués, avec une modification des commissions, notamment de la commission CVEC et une planification des CoPil pour l'année suivante. Le but étant de lancer officiellement le pôle VECU et de mettre en place un guide étudiant et un calendrier des événements de la vie étudiante.

❖ Charte engagement étudiant

Cette charte a été votée en CFVU le 18 mars 2025.

Le bénévolat, l'activité professionnelle, les activités sportives et militaires, l'engagement dans la police nationale ou en tant que sapeur-pompier volontaire, le service civique ou encore le volontariat dans les armées sont des activités reconnues par le décret de 2017 sur l'engagement étudiant.

La circulaire du 23 mars 2022 a pour but de relancer l'effort collectif pour encourager et valoriser l'engagement et l'initiative des étudiantes et étudiants. Par cette circulaire, les établissements peuvent valider des engagements autres que ceux définis dans le décret de 2017. Les projets étudiants déjà reconnus pédagogiquement ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Le recours à l'engagement étudiant est de seulement 0,2% à l'URCA et moins de 50% des étudiants obtiennent la reconnaissance de la valorisation de l'engagement étudiant. Cette charte encourage les composantes à valoriser l'engagement étudiant dans leurs formations.

Les étudiantes et étudiants peuvent maintenant émarger à partir du second semestre de premier cycle et jusqu'au troisième cycle.

Cet engagement peut prendre la forme :

- d'une Unité d'Enseignement (UE) ou d'un Élément Constitutif (EC) « engagement étudiant », « extra-académique » ou « transversal » ;
- du remplacement d'un enseignement disciplinaire ;
- du remplacement d'un stage ou d'une réduction de sa durée.

L'évaluation de l'engagement peut prendre la forme d'une note qui permettra la valorisation à appliquer selon le choix de la composante :

- l'attribution de crédits ECTS ;
- l'intégration de cette note dans le calcul de la moyenne ;
- la dispense totale ou partielle de stage ;
- l'ajout de points sur la moyenne générale du semestre ;
- l'attribution de points de formation (dans la limite de 3 points) dans le cas des étudiantes et étudiants en doctorat.

Madame Céline SCHNEIDER présente la procédure de demande de valorisation de l'engagement étudiant.

Monsieur Nicolas ETIQUE demande si le taux des étudiantes et étudiants éligibles mais ne demandant pas cette valorisation est connu.

Monsieur Anaël BEUTIN répond qu'il y a une auto-censure importante du fait que cet engagement n'était pas reconnu jusqu'à maintenant.

Monsieur Matthéo MARESCOT demande s'il peut être demandé un engagement à chaque semestre ou s'il s'agit d'un engagement par cycle.

Madame Céline SHNEIDER répond qu'il s'agit d'un seul semestre par cycle, sauf pour certaines formations. Elle précise que, selon le décret, les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

❖ **Création du service DDRS**

Madame Dominique ROUX explique que cette création est liée au projet d'établissement visant à renforcer la dimension développement durable et responsabilité sociétale de l'établissement. Elle découle également de l'engagement de l'établissement dans une démarche de labellisation faisant suite au schéma directeur DDRSE voté en conseil d'administration le 22 octobre 2024.

Des moyens humains ont été inscrits au COMP établissement pour recruter une cheffe ou un chef de projet/cheffe ou un chef de service et une chargée ou un chargé de mission supplémentaire.

Monsieur Christophe SCHNEIDER, en poste à l'unité MEDyC, a été nommé chef de service et Monsieur Alexis GUILLOT a été recruté en tant que chargé de mission.

Les objectifs des différentes missions :

- mettre en œuvre les orientations stratégiques du schéma directeur,
- participer à la conception de la politique, des objectifs et de l'organisation du service,
- assurer la mise en place de la démarche de labellisation,
- construire le tableau de bord stratégique des activités DDRS,
- établir et proposer le budget et animer les groupes de travail sur les différents chantiers
- proposer des pistes d'action pour accroître la performance environnementale et sociétale de l'établissement
- procéder à une veille sur les appels à projets.

Les chargé(e)s de mission ont pour objectif de favoriser l'appropriation par les composantes du calcul et du suivi de leur bilan carbone, de travailler sur les indicateurs de suivi des unités de recherche des composantes et des services en matière de développement durable et responsabilité sociétale, d'accompagner la mise en œuvre des actions qui vont améliorer l'impact environnemental de l'établissement, d'accompagner les actions de formation à la transition écologique, de structurer et de donner de la visibilité aux actions en matière de médiation scientifique et de répondre aux appels à projets Science Avec et Pour la Société (SAPS).

❖ **Transformation du SEE/SE et Pépite**

Le Service Entrepreneuriat Etudiant (SEE) est composé d'un opérateur interne – le CREATIV'LABZ – et d'un opérateur territorial inter-établissement le Pépite Champagne-Ardenne. L'objectif est de transformer le SEE en deux services distincts : le Pépite Champagne-Ardenne et le service CREATIV'LABZ.

Monsieur Jean-Marc BASCOURRET présente le diaporama contenant les missions et le pilotage de chaque service.

Monsieur Georges DURRY demande des précisions concernant l'« axe valorisation ».

Monsieur Jean-Marc BASCOURRET répond que l'idée est de réfléchir dans un premier temps à la participation potentielle de l'université au capital de start-ups, et, éventuellement, de valoriser le temps d'accompagnement et d'hébergement. A ce jour, l'URCA héberge des start-ups sans contrepartie. Cela fait partie des missions de l'université, mais il pourrait être envisagé de transformer ce temps d'hébergement et d'accompagnement en participation dans le capital de société sans fonds supplémentaires. Il faudrait également réfléchir à poursuivre la diffusion de ces éléments dans la communication.

2. Approbation du procès-verbal du 4 février 2025

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 4 février 2025, avec 28 voix pour et 1 abstention.

3. Pôle VECU

❖ Bilan CVEC

Madame Céline SCHNEIDER rappelle que la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) a été mise place en 2017.

En 2024, l'établissement a reçu 1 743 889 euros. La CVEC est payée par les étudiantes et étudiants en formation initiale. Elle est versée au CROUS qui en reverse une part à l'URCA.

Ce montant doit être utilisé pour :

- Améliorer l'accès aux soins et la prévention santé sur les campus
- Soutenir les initiatives étudiantes à travers le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)
- Favoriser l'accueil et l'accompagnement des étudiantes et étudiants
- Financer l'aménagement de locaux et d'espaces extérieurs conviviaux.

Le budget doit être attribué à hauteur de 15% minimum pour la médecine préventive et à hauteur de 30% minimum pour le FSDIE, dont 15% E dédié au FSDIE Social.

Concernant le bilan d'activité 2024, 52 associations sur 83 conventionnées ont bénéficié du financement FSDIE pour un total de 130 projets.

La CVEC met en place des actions sociales, notamment la lutte contre la précarité alimentaire, menstruelle, numérique, la précarité liée au logement et à la mobilité.

Concernant la santé étudiante, la majeure partie du budget alloué au Service de Santé Etudiante (SSE) a été dédiée à la masse salariale et a permis le maintien de certains postes.

Madame Céline SCHNEIDER fait la liste en séance des différentes actions financées par la CVEC.

Concernant le taux d'exécution de plus de 70%, monsieur Frédéric CASTEL demande ce que devient l'argent reçu par l'université qui n'est pas utilisé dans le cadre de ce bilan.

Madame Céline SCHNEIDER répond que cette somme correspond au reliquat identifié et sanctuarisé de la CVEC.

Madame Ambre PERRIGUEY demande si la somme par étudiant(e) d'un montant de 74,26 euros concerne les étudiantes et étudiants boursiers.

Madame Céline SCHNEIDER répond par la négative. Elle précise que le CROUS fait un premier versement en janvier par rapport au nombre d'étudiantes et d'étudiants en formation initiale en appliquant 45 euros par étudiant(e). En juillet, ce nombre est réactualisé et le CROUS qui répartit le reliquat.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan CVEC, à l'unanimité

❖ **Création de la commission CVEC**

Au sein de la CVEC, une commission FSDIE statut sur les initiatives étudiantes et une commission CVEC statut sur l'AMI CVEC. Il est proposé d'avoir une commission commune prévue au règlement intérieur.

Madame Céline SCHNEIDER présente le diaporama concernant la composition de la CVEC.

Monsieur Nicolas ETIQUE indique que les actions de la CVEC concernent les différents sites et campus et demande s'il ne serait pas intéressant d'inviter des représentants des composantes.

Madame Céline SCHNEIDER répond que le représentant ou la représentante de la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) a été ajouté(e).

Madame Linda MFENJOU demande si la prochaine commission FSDIE sera celle votée ce jour.

Madame Céline SCHNEIDER répond que si la commission FSDIE est modifiée, elle doit passer en CFVU et ne sera effective qu'à la rentrée 2025.

Madame Maud MOYAERT demande s'il est prévu que les personnalités extérieures aient des voix délibératives.

Madame Céline SCHNEIDER répond qu'à la suite du retour du Rectorat, deux personnalités extérieures – la Région et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse –, ont été ajoutées avec voix délibérative, pour permettre une continuité. Actuellement, la commission FSDIE se réunit et la création de la commission FSDIE Social sera soumise à la CFVU. Auparavant, la commission CVEC AMI existait avec deux compositions différentes. La nouvelle commission CVEC va permettre une supervision de tout ce qui est attribué au niveau de la CVEC et donc d'avoir une meilleure vision de la ventilation de la CVEC au sein de l'établissement. Pour le FSDIE Social, des assistant(e)s social(e)s et la CPAM pourront être invités ponctuellement.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de la commission CVEC, à l'unanimité

Madame Ambre PERRIGUEY précise que le diaporama projeté ne correspond pas aux documents reçus.

Madame Céline SCHNEIDER explique que des modifications de dernière minute ont été demandées par le Rectorat.

4. Questions pédagogiques

❖ Création et modification de formations

○ Double diplôme de master en Mathématiques

Madame Christine BOUTEILLER présente le projet de double-diplôme de master en Mathématiques avec l'université nationale Kazakhstanaise AL-FARABI.

L'intérêt pour l'URCA est de renforcer la visibilité de la formation et l'internationalisation de ses formations. Ce système permet d'étoffer les cours d'anglais, offrant un avantage dans le cadre du label « Bienvenue en France », et d'accueillir plus largement des publics internationaux. Il s'agit aussi potentiellement d'ouvrir de nouveaux débouchés avec cette création à l'international.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création du double diplôme de master en Mathématiques, à l'unanimité

5. Questions financières

❖ Tarifs BU

Madame Isabelle MANSUY souhaiterait qu'un avenant soit rédigé afin de permettre le remboursement des matériels prêtés à la suite de leur perte ou de leur casse.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la nouvelle tarification de la bibliothèque universitaire, à l'unanimité

❖ Rémunération des patients standardisés pour les examens nationaux

Monsieur Damien JOUET explique qu'il s'agit de valider la tarification de la rémunération des patients standardisés qui intervient dans le cadre des examens nationaux de médecine appelés ECOS. La tarification journalière proposée est de 110 euros.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la rémunération des patients standardisés pour les examens nationaux, à l'unanimité

6. Schéma directeur du numérique (SDN)

Monsieur Romuald ARNOLD fait un rappel sur le projet politique qui s'appuie sur 5 axes : la gouvernance des données, la souveraineté, le pilotage, la cybersécurité et le numérique responsable.

La construction de ce schéma repose sur le SDN déjà présenté et voté en 2013, plusieurs feuilles de routes annuelles et des rencontres multiples avec les doyennes et doyens, directrices et directeurs de services et d'unités.

Ce SDN est opérationnel notamment pour :

- soutenir et faciliter les activités de recherche,
- accompagner et mettre en place les outils numériques adaptés à la pédagogie,
- renforcer la performance de l'administration et le pilotage de l'université,
- garantir une partie d'innovation pour progresser numériquement,

- maintenir et faire évoluer le socle technique, pour promouvoir dans chaque axe, la souveraineté numérique, un numérique responsable, la confidentialité et la sécurité des données.

Le processus de gestion du portefeuille de projets est validé par le Comité de Conseil d'Orientation et d'Observation Numérique (CoCOON) qui permet d'évaluer la priorité de tout projet arrivant dans l'année. Cette instance doit se réunir tous les deux mois. Elle sera composée de la vice-présidente ou du vice-président numérique, de la vice-présidente ou du vice-président à l'innovation pédagogique, de la direction générale des services et de la directrice ou du directeur du numérique.

Monsieur Nicolas ETIQUE souligne l'absence du logo « IMPORTANT » concernant le projet « adapter les salles et les espaces de travail » indiqué dans le tableau en page 11 du document « Schéma directeur du Numérique ». Il pense qu'au sein de sa composante, il y a du retard sur l'aménagement des espaces de travail en lien avec le numérique. Il précise que toute nouvelle accréditation doit se fonder sur les équipements à disposition et il a l'impression que si l'URCA ne s'équipe pas d'ici la prochaine accréditation, elle sera bloquée car elle n'aura pas les équipements nécessaires.

Monsieur Romuald ARNOLD répond que l'université s'est déjà engagée dans la rénovation et dans l'amélioration de ces salles, tant pédagogiques qu'administratives, mais souligne qu'à ce jour il est important de prendre en compte que des installations informatiques pédagogiques peuvent être différentes d'un campus à l'autre car l'approche n'est pas la même.

Monsieur Nicolas ETIQUE demande comment sont constitués les groupes de travail et s'interroge sur la durée de vie de ces groupes.

Monsieur Romuald ARNOLD répond que le principe de ces groupes travail repose sur le volontariat sans sélection.

Monsieur Damien JOUET ajoute que les groupes de travail sont constitués actuellement dans le cadre du déploiement des outils, tout en essayant d'avoir une représentativité de l'université. Il précise qu'à compter de la rentrée, un outil pourrait être mis en place pour recueillir les retours d'expérience afin de savoir ce qui a fonctionné pour les usagers, tout en thématissant les groupes de travail, même s'il reste conscient que ces groupes vont être compliqués à former.

Monsieur Georges DURRY indique que ROMEO a bien été ajouté dans la présentation, ce qui est judicieux car ROMEO impacte fortement le schéma du numérique, puisque l'argent mis dans ROMEO n'est pas investi dans autre chose. Il souhaiterait qu'un point spécial soit fait sur le supercalculateur en matière économique et scientifique, si possible avant la prochaine joute.

Monsieur le Président répond qu'il doit y avoir un changement du modèle économique concernant Roméo, ouvert à plusieurs partenaires. Un bilan doit être fait sur les dernières années sur les aspects scientifiques et pour les nouvelles modalités de gestion de ROMEO, il faudra patienter pour effectuer le bilan des apports financiers de ROMEO.

Monsieur Vincent VUIBLET ajoute que pour stabiliser le modèle économique, ROMEO sera intégré à la plateforme URCATECH pour harmoniser les éléments de gestion de l'ensemble des plateformes de l'université.

Monsieur Nicolas ETIQUE demande, par rapport à l'offre logicielle de l'URCA, ce qu'il en est de la mise à disposition des outils d'intelligence artificielle (IA) performants. Il souligne aussi le problème des spams et demande si une solution sera mise prochainement en place.

Monsieur Vincent VUIBLET précise que plusieurs actions sont en cours, dont l'élaboration d'une charte.

Monsieur Romuald ARNOLD répond que pour les spams, la solution PARTAGE de Renater qui est une messagerie mise à disposition au niveau national est à l'étude. Le traitement des spams ne se ferait qu'au niveau de l'ESR, avec un tri des mails plus efficace.

Monsieur Christophe CHASSEGUET fait part de son expérience sur la messagerie « Mailinblack » mais soulève le problème des courriels non reçus.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le schéma directeur du numérique, à l'unanimité.

7. Questions recherche

❖ Procédure « chercheur associé »

Monsieur Lilian JOLY explique que l'objectif de cette procédure est de comptabiliser le nombre de chercheurs associés et l'intérêt porté à l'établissement. Il ajoute que le principe est que chaque pôle et chaque courant de pensées soient représentés pour converger vers une meilleure solution.

Pour un renouvellement en qualité de chercheur associé, un projet scientifique amont doit être établi pour permettre à l'URCA de vérifier l'adéquation du projet au bout de 3 ans.

Monsieur Georges DURRY souhaiterait un cadrage concernant les situations de collègues de l'établissement, chercheurs associés dans une autre université, notamment concernant les locaux mis à leur disposition.

Monsieur le Président répond qu'un bureau leur est attribué pour l'enseignement et la recherche.

Monsieur Georges DURRY souhaiterait que ce cadrage soit formalisé.

Madame Karelle MASCRET précise que les modalités concernant les chercheurs associés sont différentes d'un établissement à un autre qu'elles se règlent au cas par cas. Des discussions ont lieu au niveau national pour cadrer la procédure et avoir des conventions entre établissements.

Monsieur Lilian JOLY rappelle que dans la charte, une disposition précise qu'un local et des moyens doivent être mis à disposition du chercheur associé.

Monsieur Nicolas ETIQUE indique que la plupart des laboratoires manquent de place et certains collègues dans des laboratoires ne font plus de recherche et se demandent où ils pourraient être affectés.

Monsieur Damien JOUET répond qu'il s'agit de changements de périmètre. Avec le logiciel SIHAM, une arborescence sera plus précise avec la différenciation enseignement, recherche et autres activités mais aussi la localisation. Le but est, pour la DPI, d'avoir une visibilité de l'ensemble des locaux et du taux d'occupation.

Il est précisé qu'un groupe de travail est mis en place pour cadrer ce point.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la procédure de chercheur associé, à l'unanimité.

❖ **Convention Innov'Orga**

Monsieur Lilian JOLY rappelle qu'Innov'Orga est une start-up qui était hébergée au sein de l'université. Elle a dû déménager et a proposé de faire don des produits chimiques neufs aux laboratoires du bâtiment 18.

Madame Nathalie HUMBERT demande si cette start-up ne fera plus partie du bâtiment 18.

Monsieur Lilian JOLY répond que cette start-up ne fait plus partie du bâtiment 18 depuis plus d'un an.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la convention Innov'Orga, à l'unanimité.

❖ **Demande de subvention FEDER pour le projet Viti Biodiv Grand Est**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande subvention FEDER pour le projet VitiBiodiv Grand Est, à l'unanimité.

8. Questions diverses

1/ Question : « Dans le cadre du prochain CA, nous souhaiterions que soit évoqué, en question diverse le processus des promotions internes des EC. Notre questionnaire porte sur l'intervention des composantes pour émettre un avis sur les responsabilités collectives et en enseignement. Actuellement, les composantes interviennent après le retour du CNU, lors de la phase locale. Nous souhaiterions que l'intervention des composantes se fasse tout au début du processus, selon l'ordre suivant : avis des composantes, avis du CAC, passage au CNU pour arbitrage national, retour du CNU, phase locale : décision du CAC. »

Monsieur le Président indique que le but est de repérer les fausses informations dans les dossiers des collègues, donc une fausse évaluation des informations fournies. Il ajoute qu'une réunion se tiendra prochainement afin d'évoquer cette question avec les doyens concernés.

2/ Question : « Nous aurions une seconde question diverse pour le CA à venir, portant sur les possibilités de promotion des VP pendant le mandat d'exercice. Quelle est la position de la Présidence concernant la possibilité pour un VP en exercice, ayant le statut d'Enseignant-Chercheur, de bénéficier d'une promotion au titre du contingent de promotions locales des EC ? »

Monsieur le Président souhaite laisser libre choix aux vice-présidentes et vice-présidents de se porter candidat(e)s ou non. Il indique ne pas être opposé à ce qu'une vice-présidente ou un vice-président dépose un dossier de promotion.

3/ Question : « Pourriez-vous vous nous faire un point sur les Chaires de Professeur Junior (CPI) attribuées à l'établissement (nombre, durée, affectation) ? Les demandes ont-elles été présentées en CAC avant dépôt ? Les demandes ont-elles été coportées par les composantes ? Il semble que, lors des recrutements, des mesures d'accompagnement de la part de l'URCA aient été prévues : ex. support doctoral sur budget établissement, dotation en fonctionnement et investissement sur fonds propres. Le cas échéant, si c'est avéré, ces engagements ont-ils été tenus ? »

Monsieur Lilian JOLY indique que l'année précédente plusieurs dossiers ont été remontés, dont celui d'ESCAPE et de MEDyC. Les demandes ont été acceptées. Il s'agit de la dernière année des chaires de professeur junior (CPJ) pour une période de 4 ans. Ces demandes n'ont pas été traitées à la CR ni en CAC, ni en lien avec les composantes. Il s'agissait d'une décision de stratégie d'établissement en lien avec les organismes nationaux de recherche. Par exemple, l'année dernière, il a été demandé au LMR, qui est une UMR CNRS, s'il souhaitait une CPJ. Le CNRS a préféré mettre une bourse CPJ pour eux.

Le conventionnement est en cours. Tous les budgets promis ont été figés. Les bourses de thèse et les post-doc vont être distribués. Des échanges ont lieu avec la DRV et les porteurs de projets concernant la ventilation du budget. A l'automne 2025, des points d'avancement seront soumis au CAC pour voir l'avancement de chaque chaire.

Monsieur Georges DURRY indique avoir senti quelques inquiétudes de la part de ces collègues qui seront prochainement professeurs, liées aux objectifs qui conditionnent leur titularisation.

Monsieur Lilian JOLY précise que sur les chaires les plus anciennes, le budget a déjà été alloué.

Monsieur le Président rappelle que la règle pour la titularisation des CPJ intervient entre 3 et 6 ans et précise que les objectifs fixés ne sont pas démesurés.

Monsieur Lilian JOLY propose à Monsieur DURRY de lui indiquer le problème afin de mieux répondre au besoin d'accompagnement.

4/ Question : « La liste "Unis pour le changement", au regard de l'actualité, a une autre question diverse pour le prochain CA de mardi : La campagne de repyramidage qui est désormais ouverte démontre que le vivier présenté par la présidence dans les documents soumis au CAC et au dernier CA présentait un grand nombre d'erreur comme cela avait été souligné par notre liste. Certains candidats qui figuraient semble-t-il dans le vivier n'ont pas les conditions requises pour candidater. Ceci est d'autant plus dommageable puisqu'il semble que cela touche le vivier de sections qui n'étaient pas fléchées par le ministère (avec des % de PR supérieurs à 40%) et sur lesquels la présidence a souhaité renforcer sa politique d'établissement contrairement à nos propositions. La présidence peut-elle confirmer ces informations ? si oui, peut-on avoir une fois pour tous les chiffres réels du vivier des sections proposées au repyramidage validée en CA de façon à pouvoir mesurer les conséquences réelles de ces erreurs sur la campagne de repyramidage 2025 de l'URCA ? »

Monsieur Damien JOUET répond que des personnes n'étaient pas dans le vivier faute d'avoir déclaré leur HDR. Il y a eu deux cas non éligibles, car malgré les demandes auprès de la DGRH, le vivier s'est arrêté au 1^{er} janvier 2025. Il précise que la section 01 02 est passée d'un vivier de 9 personnes avec 1 femme, à 11 personnes avec 1 femme ; la section 64 65 est passée d'un vivier de 7 personnes et 1 femme, à un vivier de 6 personnes et 1 femme ; la section 66 68 est passée d'un vivier de 6 personnes dont 5 femmes, à 5 personnes dont 4 femmes ; la section 86 87 est passée de 4 personnes et 2 femmes, à 3 personnes et 1 femme.

Monsieur JOUET ajoute que la liste « Unis pour le changement » a souhaité avoir les chiffres totaux. Il a intégré les sections qui ont été proposées mais non votée. La section 21 22 il est proposé un vivier de 2 personnes dont 2 femmes, pour la section 27 un vivier de 3 personnes et 2 femmes et pour la section 71 74 un vivier de 4 personnes dont aucune femme.

Concernant la remarque qui a été faite dans la note, Monsieur JOUET répond qu'il n'y a pas de changement et qu'il y a assez de viviers par rapport aux candidatures de chacune des sections.

Concernant la forme, Monsieur le Président fait savoir que les prochaines questions diverses rédigées sur un ton inapproprié ne seront pas traitées en pré CA et CA.

Monsieur Nicolas ETIQUE ajoute que la question qui a été posée faisait écho à la question des viviers. Des échanges ont eu lieu lors du dernier CA sur la campagne de repyramidage. Les arguments énoncés pour le fléchage de certains postes sur certaines sections portaient sur les priorités de l'établissement. Sur deux des sections, les personnes évoquées n'ont pas pu candidater à la campagne de repyramidage. Il trouve que cette question est légitime puisque ces personnes identifiées comme en phase avec la « politique de l'établissement » vont probablement se voir proposer un poste de PR dans la campagne de postes classique, ce qui serait par ailleurs mérité. Cependant, dans le vivier restant, il y a peut-être potentiellement des personnes qui ne sont pas/plus dans la politique de l'établissement et qui vont participer à la campagne de repyramidage. Dans d'autres sections avec de gros déficits, le souhait n'a pas été de mettre des postes au repyramidage alors que ces personnes étaient tout aussi légitime pour se voir proposer un repyramidage. Cette erreur est due à une mauvaise lecture du décret qui stipule que c'est au 1^{er} janvier de l'année où la liste des personnes promouvables au repyramidage est donnée qu'il est vérifié qu'elles ont bien leurs 10 ans d'ancienneté et une HDR.

Monsieur Damien JOUET répond que ce ne sont pas des personnes qui ont été ciblées, mais des sections CNU qui sont dans les thématiques de l'établissement. Sur le décret, au cours des années précédentes, l'établissement a fait des extractions à partir du 1^{er} septembre mais la DGRH a répondu qu'elle ne souhaitait plus procéder de cette manière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15